



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Inf.10.23
20 novembre 2011

Français
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bergen, 20-25 novembre 2011
Point 10 (b) de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA 38^{EME} REUNION DU COMITE PERMANENT DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE *Bergen (Norvège), 19 novembre 2011*

Point 1 de l'ordre du jour: Allocutions d'ouverture et introductions

1. M. Mohammad Saud A. Sulayem (Président) a souhaité la bienvenue aux membres du Comité permanent, observateurs, partenaires, partisans et au pays hôte, la Norvège, et a invité la Secrétaire exécutive de la CMS à prononcer son allocution d'ouverture.

2. Mme Elizabeth Maruma Mrema (Secrétaire exécutive, PNUE/CMS) a salué et remercié le Président du Comité permanent, les représentants du Gouvernement hôte et les autres délégués. Elle a remercié en particulier la Norvège pour les efforts considérables déployés pour accueillir la COP et les réunions associées, et a souhaité la bienvenue aux Secrétariats des autres Accords multilatéraux sur l'environnement, au PNUE, aux partenaires, aux ONG et aux collègues. L'aide du Groupe de travail du Comité permanent qui a revu et amendé les projets de documents a été particulièrement précieuse.

3. Mme Mrema a ensuite fait la synthèse des principales réalisations de la CMS depuis la COP9, donnant des informations sur les plans de travail conjoints avec d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement (CITES, CDB et Convention de Ramsar), le budget et le processus relatif à la structure future, la dotation en personnel, les préparatifs de la COP10, le rôle du Comité permanent chargé de revoir et d'amender les documents de la COP et la responsabilité du Comité permanent actuel qui doit aider à trouver les membres du nouveau Comité permanent pour la prochaine période triennale.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

4. Le Président a présenté le document UNEP/CMS.StC38/Doc.2 *Ordre du jour provisoire annoté*. Il n'y a pas eu de propositions d'amendements et l'ordre du jour a été adopté.

Point 3 de l'ordre du jour:

Adoption du Rapport de la 37ème réunion du Comité permanent de la CMS

5. Le Président a présenté le document UNEP/CMS.StC38/Inf.2 *Projet de rapport de la 37ème*

réunion du Comité permanent de la CMS. Aucun commentaire n'étant parvenu au Secrétariat et rien n'ayant été ajouté à la réunion, le document a été accepté et approuvé.

Actions et décisions

Le Comité permanent a accepté et approuvé le Rapport de la 37^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS.

Point 4 de l'ordre du jour: Rapport intérimaire sur les activités menées depuis la 37^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS

6. Mme Mrema a fait une brève présentation orale, notant que les questions liées à ce point seraient traitées plus en détail au titre des points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour: Coopération avec d'autres Secrétariats de AME

7. M. Bert Lenten (Secrétaire exécutif adjoint) a résumé les activités entreprises dans le cadre des Plans de travail conjoints avec d'autres Secrétariats d'Accords multilatéraux sur l'environnement. Les nouveaux plans de travail conjoints pour 2012-2014 reflètent le Plan stratégique de la CMS, la vision stratégique de la CITES, le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, l'Objectif d'Aichi concernant la biodiversité et la vision stratégique de la Convention de Ramsar.

(a) Plan de travail conjoint avec la CITES

8. M. Lenten a résumé les activités menées dans le cadre du Plan de travail conjoint 2008-2012 avec la CITES. Des contributions volontaires de la France et de Monaco ont facilité la mise en œuvre du Plan de travail. En outre, la France a fourni une aide supplémentaire qui a permis d'engager une consultante, Véronique Herrenschmidt.

9. Au nombre des activités entreprises, citons l'harmonisation de la nomenclature pour les mammifères marins et terrestres, le travail commun concernant le MdE sur les requins et les réunions conjointes du MdE sur l'éléphant d'Afrique de la CMS et de la CITES/MIKE (Programme de suivi de l'abattage illégal des éléphants) en 2009 et 2011. D'autres exemples d'activités conjointes ont été la coopération avec les réunions du MdA sur l'antilope Saïga en 2010 s'engageant avec l'industrie pharmaceutique traditionnelle chinoise à appuyer le MdA sur l'antilope Saïga, la participation de la CITES avec la CMS au Comité technique sur le Gorille et aux activités de mise en application et la participation conjointe à une réunion en 2009 sur le faucon Sacre.

10. Le processus relatif au nouveau Plan de travail conjoint était le suivant : en août 2011, le Comité permanent de la CITES a commenté un projet de Plan de travail préparé par le Secrétariat et trois partenaires de la CITES (Allemagne, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis d'Amérique) ont fourni des observations supplémentaires. Une fois que la 38^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS aura approuvé le Plan de travail conjoint, la 62^{ème} réunion du Comité permanent de la CITES, qui aura lieu en 2012, sera invitée à l'approuver.

11. Le programme de travail conjoint pour 2012-2014 comprend les activités suivantes:

- Harmonisation de la nomenclature pour les tortues marines;
- Comparaison des listes d'espèces entre elles et avec la Liste rouge de l'UICN;
- Apport coopératif au Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (également avec la FAO);

- Débat sur la collaboration concernant les tortues et d'autres espèces marines partagées;
- Collecte de fonds commune pour 12 projets transfrontiers concernant l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*);
- Collaboration pour une troisième réunion du MdE sur l'antilope Saïga (*Saiga tatarica*) et le Plan de travail international à moyen terme pour l'antilope Saïga;
- Coopération pour les questions d'application des mesures de conservation des Gorilles.

(b) *Plan de travail conjoint avec la CDB*

12. M. Lenten a décrit dans les grandes lignes l'historique et le processus de collaboration entre la CMS et la CDB pour la période 2012-2014. La coopération s'est poursuivie sous les auspices du Groupe de liaison sur la biodiversité, elle est décrite dans le document UNEP/CMS/Conf.10.28 *Rapport sur les synergies et les partenariats*. La collaboration a été renforcée en ce qui concerne les Lignes directrices de la CMS sur l'intégration des espèces migratrices dans les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Un nouveau plan de travail conjoint a été demandé tant par la COP9 de la CMS que par la COP10 de la CDB, et une fois que les commentaires de la 38^{ème} réunion du Comité permanent seront insérés, la COP11 de la CDB sera invitée à approuver le plan de travail conjoint 2012-2014, qui comprend les activités suivantes :

- Collaboration en ce qui concerne la viande de brousse;
- Promotion des SPANB;
- Travaux communs concernant des questions transversales comme les changements climatiques;
- Sensibilisation concertée et renforcement des capacités.

(c) *Plans de travail conjoint avec la Convention de Ramsar*

13. M. Lenten a décrit l'historique et le processus de collaboration entre la CMS et la Convention de Ramsar sur les zones humides pour la période 2012-2014. La CMS, l'AEWA et la Convention de Ramsar ont exécuté leur premier plan de travail conjoint durant la période 2003-2005 et ont continué à œuvrer depuis lors en ce qui concerne les équipes spéciales sur la grippe aviaire et les maladies des animaux sauvages, l'élaboration d'une politique sur les voies de migration aériennes, une Stratégie régionale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides des hautes terres andines et les missions consultatives de la Convention de Ramsar. En outre, la COP9 de la CMS et la COP10 de la Convention de Ramsar ont sollicité un nouveau Programme de travail conjoint. Une fois que les commentaires de cette 38^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS auront été insérés, la COP10 de la Convention de Ramsar sera invitée à approuver le Plan de travail 2012-2014, qui comprend les activités suivantes :

- Appui aux initiatives de politique nationale pour la mise en œuvre coordonnée des Conventions;
- Travaux visant à renforcer les réseaux écologiques en ce qui concerne les espèces migratrices et les zones humides;
- Recherche et réponses aux maladies des animaux sauvages;
- Projet du FEM sur les Dugongs (*Dugong dugon*) dans l'océan Indien occidental;
- Missions consultatives conjointes;

- Activités scientifiques et générales, par exemple, sur les eaux, les zones humides et les espèces migratrices au regard de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité;
- Sensibilisation concertée et renforcement des capacités.

14. Le Président a invité les participants au Comité permanent à faire des commentaires.

15. Mme Nancy Céspedes Lagos (Chili) a constaté que ces plans de travail conjoints exigeraient de la part du Secrétariat un travail long et intense. Elle s'est dite préoccupée de ce que des plans de travail excessivement ambitieux pourraient causer des difficultés aux Parties qui ne seraient peut-être plus en mesure de répondre à de fréquentes communications du Secrétariat.

16. M. David Morgan (CITES), se référant au document UNEP/CMS/StC38/Doc.3 *Coopération entre la CMS et la CITES*, a déclaré que cette coopération était importante pour des raisons d'efficacité et d'économie et que c'est en en tenant compte que le Plan de travail conjoint 2012-2014 avec la CITES avait été préparé. Il a donc jugé le Plan pratique, réalisable et pas excessivement ambitieux.

17. M. Morgan a ensuite détaillé des amendements mineurs au document UNEP/CMS/StC38/Doc.3 après sa présentation à la 61^{ème} réunion du Comité permanent de la CITES en juillet 2011. Il a communiqué par écrit ces amendements au Secrétariat de la CMS; ils concernent cinq passages dans l'Annexe 2 du document. Enfin, il a exprimé sa satisfaction au sujet de l'expansion du travail conjoint entre la CITES et la CMS, qui produit des résultats utiles et concrets. Il a souhaité que cela continue.

18. Mme Gunn Paulsen (Norvège), a exprimé l'appui de la Norvège aux plans de travail conjoints, précisant qu'une coopération effective pourrait améliorer l'efficacité et éviter que le travail ne soit réalisé en double. Et d'ajouter que la présentation d'un projet de résolution de la CMS sur les changements climatiques et les espèces migratrices soumis à l'examen de la COP10 laissait à penser que la disponibilité de compétences scientifiques dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pourrait être utile, et qu'une coopération formelle avec cet instrument pourrait être souhaitable.

19. M. Lok (Pays-Bas) a exprimé le soutien ferme des Pays-Bas à une coopération entre les Conventions car elle était synonyme de plus d'efficacité et d'économies. Il a demandé si la coopération scientifique faisait actuellement l'objet d'un débat avec les secrétariats d'autres Conventions, en particulier concernant la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Il s'est interrogé sur le volume de travail des secrétariats des conventions, faisant observer qu'habituellement la coopération renforçait l'efficacité mais ne réduisait pas nécessairement le volume de travail à effectuer. Il a demandé si le volume de travail diminuerait en confiant à un Accord multilatéral sur l'environnement la responsabilité de certaines questions au nom des autres et vice versa.

20. M. Lenten a répondu que les Secrétariats savaient depuis les premières années de coopération à l'époque où des plans de travail excessivement ambitieux engendraient une mise en œuvre laissant à désirer. Aujourd'hui, comme l'a expliqué M. Morgan (CITES), les plans de travail sont plus pratiques et réalisables. La coopération entre les conventions a souvent lieu en coulisses; ainsi, un membre du personnel de la CITES a aidé à la révision d'un document à la COP10 de la CMS, et il y aura une intervention réciproque de la part de la CMS à la prochaine COP de la CITES.

21. Répondant à une question de M. Lok concernant la coopération scientifique, M. Lenten a donné l'exemple des maladies des animaux sauvages, domaine où il y a souvent eu une étroite coopération avec la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Il a ajouté que le Groupe de liaison sur la biodiversité se réunissait chaque année et que l'un des thèmes de discussion actuel était la coopération avec l'IPBES.

22. La Secrétaire exécutive a ajouté que le Groupe de liaison sur la biodiversité constituait maintenant un forum conjoint relevant de la CDB pour tous les Accords multilatéraux sur l'environnement pour débattre de questions scientifiques d'intérêt commun. Elle a mentionné l'atelier de 2009 sur l'antilope Saïga en Chine et la réunion tenue récemment sur l'éléphant d'Afrique organisée avec le concours de la CITES. Elle a poursuivi en expliquant que l'IPBES était encore au premier stade de mise en place. Elle a enfin rappelé qu'une décision de la COP10 de la CDB tenue à Nagoya en 2010 avait reconnu la CMS comme partenaire chef de file pour les travaux de la CDB sur les espèces migratrices.

23. Mme Marianne Courouble (France) s'est dite satisfaite du Programme de travail conjoint entre la CMS et d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement, et s'est félicitée du fait que les objectifs soient réalisables et pas excessivement ambitieux. Elle a exprimé sa déception que les Annexes du document ne soient pas disponibles en français et a souligné l'importance pour les Parties non anglophones de disposer de documents dans les langues officielles de la Convention. Elle a demandé au Secrétariat de faire en sorte que toutes les langues de la Convention soient traitées à égalité. Elle a suggéré qu'il serait utile d'avoir un rapport résumant les activités déjà entreprises dans le cadre des plans de travail conjoints. La France entend soutenir les travaux menés conjointement par la CMS et la CITES mais souhaite être informée de ce qui a déjà été fait. Elle a en conclusion exprimé le souhait que le rapport de la réunion récente sur l'éléphant d'Afrique soit bientôt mis en ligne.

24. M. Lenten a répondu que le Secrétariat était très conscient du problème du retard dans les traductions. La tenue de si nombreuses réunions en parallèle au cours des prochains jours avait mené à des problèmes de capacité auxquels le Secrétariat s'efforçait de remédier. Il a promis qu'il tenterait d'établir un groupe de traducteurs techniques qui travailleraient sur les documents de la CMS. Il s'est aussi interrogé sur l'opportunité de tenir des réunions en parallèle étant donné que cela créait des goulets d'étranglement inutiles et ne se traduisait pas vraiment en économies substantielles car il y avait peu de chevauchements de présences dans les diverses réunions.

25. Mme Melanie Virtue (Secrétariat), responsable du MdE sur l'éléphant d'Afrique, a ajouté que l'Annexe 1 du rapport de la CITES décrivait les activités des trois dernières années. Répondant à Mme Courouble, elle a précisé que le rapport de la Réunion sur l'éléphant d'Afrique était presque achevé et serait dès que possible mis en ligne sur le site web de la CMS peu après la COP10.

26. M. Abdul Munaf Qaimkhani (Pakistan) a approuvé l'idée que la CMS devrait envisager de coopérer plus formellement avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). En tant que Convention efficace et importante, le travail de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les régions arides et semi-arides la rendait particulièrement importante pour la CMS, et il a estimé qu'une coopération formelle avec cette Convention serait très appropriée pour la CMS.

27. A cet égard, et se référant également au premier commentaire de Mme Paulsen concernant la CCNUCC, la Secrétaire exécutive a confirmé qu'il n'existait pas d'accord de coopération officiel entre la CMS et la CCNUCC ou la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Toutefois, les Conventions partagent des locaux à Bonn et la coopération

ponctuelle existante se poursuivra. La possibilité d'établir des liens plus formels sera réexaminée en tenant compte des leçons tirées à ce jour, sous réserve de l'approbation du Comité permanent. Si des accords de coopération devaient être formalisés, compte tenu des capacités limitées, une mise en route progressive serait conseillée.

28. M. Morgan, se référant de nouveau à l'intervention précédente de M. Lok, a ajouté que les activités relevant du Plan de travail conjoint CMS/CITES n'étaient normalement entreprises que si des fonds étaient disponibles. L'Annexe 2 du document UNEP/CMS/StC38/Doc.3 comprenait le libellé « sous réserve d'un financement supplémentaire », de sorte que le volume de travail du personnel du Secrétariat n'augmente pas outre mesure. Quant à la question des apports à l'IPBES, M. Morgan a déclaré que les présidents des organes subsidiaires scientifiques des Accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité avaient émis une déclaration conjointe à la première réunion de l'IPBES tenue récemment, indiquant qu'ils travaillaient de concert à un niveau scientifique, sinon au niveau du Secrétariat.

Actions et décisions

Le Comité permanent a accepté et approuvé les Plans de travail conjoints et le Secrétariat a pris note de la discussion.

Point 6 de l'ordre du jour: Election des nouveaux membres du Comité permanent

29. Mme Mrema a rappelé aux participants que l'Article 9 du Règlement intérieur du Comité permanent et la Résolution 9.15 de la CMS traitaient de la composition du Comité permanent. La Résolution 9.15 a élargi la composition du Comité permanent, qui comprend maintenant trois représentants régionaux de l'Afrique, trois de l'Europe, deux de l'Asie, deux de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, un de l'Océanie et un (vacant) de l'Amérique du Nord, ainsi qu'un Dépositaire (l'Allemagne) et les gouvernements hôtes des COP précédentes et de la COP actuelle. Chacun a un suppléant. Un membre ne peut être réélu qu'une seule fois. Cela signifie que le Président changera après la présente réunion, l'Arabie saoudite ayant rempli deux mandats consécutifs au Comité. Mme Mrema a invité instamment les membres actuels à faciliter l'élection d'un nouveau Comité permanent en nommant de nouveaux membres et en aidant à identifier les membres ayant droit à être réélus.

30. Le Président a encouragé les membres à se consulter et à nommer les membres du Comité permanent. Il a souligné l'importance des membres assumant un second mandat car ils apportent continuité, expérience et connaissances institutionnelles. Le Secrétariat rencontrera les chefs de délégation le dimanche 20 novembre pour examiner cette question parmi d'autres.

31. Mme Mrema a rappelé aux membres que la première réunion du nouveau Comité permanent se tiendra le vendredi 25 novembre, l'après-midi, juste après la clôture de la COP10. Cette réunion aura pour tâche principale de nommer un Président et un Vice-Président et de fixer la date de la prochaine réunion.

Point 7 de l'ordre du jour: Etat d'avancement des préparatifs pour la COP10 de la CMS

32. M. Lenten a confirmé que tout était prêt pour la COP. La cérémonie d'ouverture est prévue dimanche 20 novembre à 14 heures. Seront présents Son Altesse le Prince Bandar Al-Saud d'Arabie saoudite et M. Erik Solheim, Ministre norvégien de l'environnement. La cérémonie sera suivie d'une réception organisée par le Gouvernement norvégien. Les sessions de travail de la COP auront lieu du lundi 21 novembre au vendredi 25 novembre, commençant tous les jours à 9 heures du matin. Il y aura des réunions plénières le lundi matin, le mercredi après-midi et le

vendredi après-midi, avec toutes les autres sessions, comprenant celle du Comité plénier. Ces groupes de travail examineront le Faucon Sacre (*Falco cherrug*), les questions de prises accessoires et marines, le processus relatif à l'élaboration du nouveau Plan stratégique ainsi que le budget et le processus relatif à la structure future. Les deux dernières questions sont interdépendantes mais normalement le budget est examiné par les Parties seulement et il n'est pas encore établi clairement comment les deux thèmes pourraient être associés. Il est possible que ce groupe de travail agisse en parallèle avec les sessions plénières et du Comité plénier.

33. Mme Monika Lesz (Pologne) a proposé de lier les débats concernant le budget et du processus relatif à la structure future en commençant à les examiner dans un groupe ouvert, puis de fermer le groupe pour le débat sur le budget.

34. Mme Mrema a précisé que la réunion des chefs de délégation aura lieu le 20 novembre à 20 heures dans une salle qui sera indiquée par la suite.

Actions et décisions

Le Comité permanent a pris note des préparatifs pour la COP10.

Point 8 de l'ordre du jour: Documents fondamentaux et projets de résolutions: gestion et suivi

35. M. Lenten a souligné que les documents portant sur le budget avaient été préparés en vue d'un examen détaillé durant la COP et que la présente réunion ne devait l'examiner que dans ses grandes lignes. Il a expliqué que le budget était présenté sous la forme de six scénarios montrant ce qui pourrait être fait avec six niveaux d'augmentation allant de 0 pour cent à 25 pour cent. On a opté pour cette approche pour montrer clairement aux Parties ce qu'elles obtiendront avec leur argent sous chaque scénario.

36. Il a ajouté qu'il avait été reproché au processus relatif à la structure future de manquer de clarté quant aux sources de financement à un moment où les ressources de la Convention étaient déjà utilisées au maximum. La Convention a un budget de six millions d'euros pour trois ans, à utiliser partout dans le monde. Au cas où il n'y aurait pas d'augmentation substantielle du budget, il faudrait établir clairement ce qui pourra être fait et ce qui ne pourra pas l'être. Les 19 MdE (dont trois seulement sont bien financés) dépendent des contributions volontaires. En l'absence d'une augmentation substantielle du budget, il faudra dire clairement ce qui restera sans financement. Il importe de ne pas susciter d'attentes irréalistes.

37. M. Biber (Suisse) a répondu aux observations de M. Lenten au sujet du processus relatif à la structure future, suggérant qu'il ne faudrait pas l'examiner uniquement par rapport au budget, mais plutôt en pensant à l'avenir de la CMS et de ses activités pour améliorer le statut de conservation des espèces migratrices. Il a exhorté les Parties à examiner le contenu et pas seulement les coûts, et à ne pas oublier que des coûts à court terme pourraient être compensés par des économies à long terme grâce à une efficacité accrue.

38. Le Président a noté qu'un rapport de la présente réunion sera rédigé et présenté comme contribution à la COP.

Point 9 de l'ordre du jour: Rapport du Président du Conseil scientifique sur les résultats de la 17^{ème} réunion du Conseil

39. Le Président du Conseil scientifique, M. John Mshelbwala a fait rapport sur la réunion qui avait eu lieu les deux jours précédents. Le rapport de la réunion sera présenté un ou deux jours après comme contribution à la COP. La réunion s'étant déroulée dans des délais extrêmement serrés, la qualité de certains résultats s'en est ressentie. Des décisions importantes ont été prises, notamment sur les projets de Résolutions, le processus relatif à la structure future, les débris marins, le Programme de petites subventions, ainsi que sur les sites critiques et les réseaux écologiques. Les rapports des groupes de travail thématiques et taxonomiques ont souffert du manque de temps. Un nouveau Président, M. Fernando Spina (Italie) a été élu et le nouveau Vice-Président est Mme Malta Qwathekana (Afrique du Sud).

40. Mme Lesz (Pologne) a demandé où et quand les documents nouveaux et amendés produits par le Conseil scientifique seront disponibles.

41. M. Lenten a répondu que les Résolutions révisées seraient annexées aux projets de résolutions originaux et affichées sur le site web de la CMS dès que le Secrétariat aura fini d'y travailler au cours des prochains jours. Les amendements à ces documents seront bien visibles grâce à des corrections apparentes, ce qui permettra aux délégués de comparer aisément les textes originaux et amendés.

42. M. Trevor Salmon (Royaume-uni) a demandé à être informé sur l'état d'avancement des documents provenant du Conseil scientifique et s'ils constituaient des recommandations officielles du Conseil à la COP.

43. M. Lenten a répondu que tenir la réunion du Conseil scientifique juste avant la COP posait des problèmes, contrairement à la situation à l'AEWA où le Comité technique se réunit six mois avant la MOP. La réunion du Conseil scientifique ne s'est terminée qu'à 20 heures le vendredi de la semaine précédant la COP, qui commence à 9 heures le lundi. Les documents doivent encore être finalisés et traduits et sont mis en ligne sur le site web toutes les heures dès qu'ils sont disponibles. Le Secrétariat fait tout ce qui est en son pouvoir pour les diffuser durant le week-end précédant la COP.

44. M. Mshelbwala est convenu qu'une réunion du Conseil scientifique juste avant la COP n'était pas ce qu'il y avait de mieux à faire pour la Convention; cela n'était pas pratique et ne permettait pas de faire de grandes économies. Il a recommandé que le Conseil scientifique se réunisse trois ou six mois avant chaque COP.

Actions et décisions

Le Comité permanent a pris bonne note du Rapport du Président du Conseil scientifique.

Point 10 de l'ordre du jour: Lieu et date de la 39^{ème} Réunion du Comité permanent

45. Mme Mrema a annoncé que la prochaine réunion aura lieu dans la même salle que la présente réunion, à 17 heures ou une demi-heure après la clôture de la COP10 le vendredi 25 novembre.

Point 11 de l'ordre du jour: Autres questions

46. M. Qaimkhani (Pakistan) a présenté à la Secrétaire exécutive des affiches produites pour la Journée mondiale des oiseaux migrateurs et un film documentaire sur le thème de la migration

des oiseaux.

47. Le Président a remercié M. Qaimkhani. Il a ensuite rappelé que la CMS cherchait une Partie qui souhaiterait accueillir la prochaine COP. Il a estimé qu'il serait préférable que la COP ait lieu plus tôt dans l'année.

Point 12 de l'ordre du jour: clôture de la Réunion

48. Le Président a fait observer qu'avec la clôture de cette réunion son mandat comme Président du Comité permanent s'était achevé. Il a conclu la réunion en remerciant chaleureusement tous ceux qui avaient travaillé avec lui pendant ces années et qui l'avaient aidé à remplir son rôle.